

des procédés et des produits adaptés aux conditions du tiers monde.

35. Il convient de s'interroger sur l'aptitude du système institutionnel et des procédures des Nations Unies à entreprendre une tâche à beaucoup d'égards différente de celles pour lesquelles il a été conçu. Ainsi le PNUD, qui aurait pu être l'instrument d'élection du Plan d'action mondial, ne possède pas les moyens d'action voulus. La conclusion presque inévitable qui se dégage de ces considérations est que, à l'égard de la coopération technologique, le système des Nations Unies ne dispose ni de l'organe d'animation et de coordination, ni des fonds spécialisés qu'il a paru possible d'établir dans d'autres domaines.

36. Il semble qu'actuellement une partie seulement des technologies rendues possibles par l'état des connaissances scientifiques se transforme en technologies utilisables. Il est clair que la distribution des ressources et des talents susceptibles d'être consacrés à cette transformation ne s'effectue pas aujourd'hui en fonction d'un ordre d'urgence établi par quelque consensus international. On voit au contraire des schémas d'initiation et de décision autonomes, mus tantôt par la dynamique propre de la science et de la technologie, tantôt par l'appétit de prestige national. Il en résulte des projets aux coûts énormes qui à aucun moment n'ont

été véritablement soumis à un processus démocratique et international de discussions conduites à la lumière d'une échelle des valeurs fondée sur les besoins humains.

37. Il faut donc se demander si la notion "d'examen d'impact" appliquée à l'échelle de la planète n'est pas un sujet où la responsabilité du système international se trouve peu à peu engagée.

38. Ainsi que l'a souligné M. Carillo-Flores, le Secrétaire général du Congrès de la population, à l'occasion du Colloque sur la population, les ressources naturelles et l'environnement qui se tient actuellement à Stockholm, la perspective de l'an 2000 nous force à reconnaître le caractère crucial des interactions qui de plus en plus vont gouverner l'évolution de la planète. Ces interactions exigent de la communauté une solidarité qui a encore beaucoup de peine à s'exprimer. La prise en charge du futur est une invitation à se débarrasser d'habitudes de pensée et d'action déjà très largement anachroniques. Cette notion d'un monde qui sera très différent doit insuffler à l'humanité une force nouvelle pour attaquer les problèmes brûlants du présent et donner à l'idéal de coopération le sens et les instruments d'une véritable communauté.

La séance est levée à 16 h 45.

1517^e séance

Vendredi 28 septembre 1973, à 11 h 20.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1517

Élection des vice-présidents et du Rapporteur

1. M. HOSNY (Egypte) propose d'élire M. Jan Arvesen (Norvège) au poste de vice-président.

M. Arvesen (Norvège) est élu vice-président par acclamation.

2. M. TARDOS (Hongrie) propose d'élire M. Luis González Arias (Paraguay) au poste de vice-président.

M. González Arias (Paraguay) est élu vice-président par acclamation.

3. M. SIDDIQ (Afghanistan) propose d'élire M. Chusei Yamada (Japon) au poste de rapporteur.

M. Yamada (Japon) est élu rapporteur par acclamation.

4. En sa qualité de président de la Commission à la vingt-septième session, M. RANKIN (Canada) félicite les membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

Discussion générale

5. M. FRAZÃO (Brésil) dit que le lourd héritage d'un passé dont la structure reposait sur le colonialisme économique, l'exploitation commerciale et la détérioration des termes de l'échange a incité l'Organisation des Nations Unies à proclamer successivement deux décennies internationales du développement dont l'objectif final est d'établir la paix et la sécurité internationales par le biais du

développement économique et social et de la coopération internationale. Les résultats de la première Décennie ont été nettement décevants. La deuxième s'est inspirée de l'expérience et des échecs et omissions de la première; on a reconnu dans la Stratégie internationale du développement qui a été adoptée [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale] que le développement devrait être l'objectif essentiel et il convient maintenant d'en évaluer les résultats.

6. On ne saurait guère contester que, d'une façon générale, l'économie mondiale a enregistré des progrès très nets en 1971 et 1972. L'affluence des pays développés, dans lesquels la menace de récession semble dissipée pour l'instant, a accéléré le processus de production industrielle, ce qui a provoqué une augmentation, en valeur absolue, du prix des matières premières fournies essentiellement par les pays en voie de développement. Toutefois, ces derniers ont du même coup importé des pays développés une inflation qui s'ajoute à la leur. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a déclaré à la séance précédente que la hausse des prix des produits de base est plus que suffisante pour effacer l'effet de la dépréciation des deux monnaies de réserve et compenser l'accroissement du coût de biens industriels achetés sur le marché mondial; il est toutefois le premier à admettre que cet équilibre est précaire.

7. Deux tendances apparaissent concurremment dans les relations économiques mondiales : l'apparition de

marchés plus fermés et la transformation du processus de production en un processus transnational. Il en résulte que la puissance internationale semble désormais détenue non plus seulement par les centres politiques reconnus mais aussi par les conglomérats qui possèdent des pouvoirs technologiques et économiques étendus. Il apparaît donc que le monde traverse actuellement une période de transition, et il est normal que ces nouvelles tendances provoquent une certaine perplexité dans bien des pays. Ils ne pourront la dissiper qu'après avoir étudié de près les options techniques et les structures de consommation qui correspondent le mieux à leurs objectifs nationaux.

8. Un des aspects les plus regrettables du début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement est la disparité entre les progrès réalisés par les pays industriels d'une part et par les pays en voie de développement d'autre part. La position relative des pays les moins avancés n'a pas changé et le taux de croissance moyen du produit national brut de l'ensemble des pays en voie de développement était en fait inférieur en 1971 et 1972 à ce qu'il était à la fin de la première Décennie. La cause du développement mérite certainement de la part de la communauté internationale un engagement plus ferme. On ne saurait certes trop insister sur les responsabilités des pays en voie de développement eux-mêmes. Toutefois, c'est essentiellement au monde industrialisé qu'incombe la responsabilité du faible taux de développement de l'ensemble du monde. Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint, l'"effort autocentré" doit s'accompagner d'un effort de solidarité supplémentaire de la part de la communauté internationale; sinon, la cohérence même de la Stratégie serait détruite. La notion de sécurité économique collective doit donc, pour le représentant du Brésil, présider à l'établissement de la coopération économique internationale pour la Décennie en cours.

9. Il semble que la notion même de développement subisse en ce moment une modification profonde. Après l'idée de l'interdépendance entre le développement économique et le développement social, des considérations relatives à l'environnement sont apparues dans la planification globale du développement et l'on se préoccupe aussi d'une répartition plus équitable du revenu à l'intérieur des pays; cette préoccupation devrait d'ailleurs s'appliquer également à la répartition du revenu entre pays qui, en dernière analyse, pourrait bien constituer à cet égard un facteur déterminant. Il apparaît donc que la notion de développement ne peut être conçue comme un idéal statique.

10. Le Comité de la planification du développement s'est penché sur cette question, mais il a insisté sur l'idée de la répartition du revenu sans se rendre compte, semble-t-il, que cette répartition ne peut réussir que dans le contexte dynamique de mesures propres à susciter l'augmentation de la production, le plein emploi et un développement global. Ce souci dominant d'une justice distributive laisse sans réponse un certain nombre de questions cruciales; dans quelle mesure, par exemple, serait-il possible de renverser ou de modifier progressivement les tendances du progrès technologique qui, du fait qu'il remplace l'homme par la machine, tend à accentuer encore les disparités entre les niveaux de revenu? D'autre part, sera-t-il possible de mettre au point dans les pays en voie de

développement un processus d'industrialisation qui, en incorporant dans la population active une plus grande proportion de la population, en augmentera aussi le pouvoir d'achat effectif? Etant donné que la réponse à ces questions dépend dans une large mesure de la recherche et du progrès technologique, on peut alors se demander quel rôle doit revenir aux investissements étrangers dans la mise en place de moyens locaux de recherche et de développement. Peut-être d'ailleurs faudrait-il déterminer jusqu'à quel point l'assistance étrangère n'a pas elle-même contribué à figer en un schéma inéquitable les modalités de la division internationale du travail.

11. En prévision de l'examen qui sera fait en 1975 de la Stratégie internationale du développement, peut-être faudrait-il que l'Assemblée générale demande au Comité de la planification du développement, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de charger un groupe spécial, composé d'analystes sociaux, de planificateurs économiques et de spécialistes des sciences politiques, d'essayer de répondre aux questions qui se sont dégagées des délibérations du Conseil économique et social et du Comité de la planification du développement.

12. S'il importe d'adapter constamment les instruments d'analyse et de planification pour tenir compte de l'apparition de réalités nouvelles, il ne faut pas pour autant négliger l'exécution des politiques et mesures énoncées dans la Stratégie, car elles constituent le minimum absolu de tout programme de développement. Il faut en même temps adopter de nouvelles politiques et de nouvelles mesures puisque l'expérience des premières années de la Décennie a montré que des ajustements étaient indispensables. Les résultats insuffisants obtenus pour l'ensemble des pays en voie de développement en 1971 et 1972 sont dus dans une large mesure à la quantité et à la qualité des mesures d'appui apportées par le monde industrialisé à leur apport national. Les pays développés pensent apparemment qu'une économie artificiellement compartimentée peut faire croître indéfiniment la prospérité, qui constitue une fin en soi. Selon cette attitude égoïste d'attachement à une affluence non partagée, toute politique de développement est faite d'initiatives fragmentaires, qui affaiblissent sensiblement — quand elles ne le neutralisent pas — l'effet de mesures sectorielles et qui vont à l'encontre d'une politique d'ensemble inscrite dans le cadre révisé de la coopération économique internationale et seule capable d'améliorer en termes réels la position concurrentielle des pays en voie de développement. Or, la crise monétaire et la nécessité évidente d'améliorer le système commercial international montrent bien qu'il est indispensable d'aborder les problèmes du développement d'une façon systématique.

13. C'est la dynamique intérieure de leurs économies qui devrait assurer aux pays en voie de développement l'augmentation rapide et nécessaire de leur part d'intervention dans les échanges internationaux. Or, l'augmentation du volume des échanges de ces pays ne sera possible que si des mesures d'aide sont prises en leur faveur dans le cadre d'une stratégie globale, en vue à la fois de corriger les défauts de leur structure interne et de leur faciliter l'accès aux courants vitaux de l'économie mondiale. Le développement du commerce de ces pays étant une des conditions de la

stabilité mondiale, il importe, dans les négociations commerciales multilatérales, de tenir compte de la nécessité de prendre les mesures voulues pour assurer voix au chapitre à tous les participants : la prospérité du commerce international en dépend. C'est là le seul moyen d'éviter les crises périodiques qui pour les pays riches sont nuisibles et pour les pays pauvres destructives. Il est donc indispensable d'élargir le système des préférences de manière à l'étendre au commerce des produits de base et des produits agricoles traités, tout en éliminant les clauses de sauvegarde. Il faut espérer que les négociations multilatérales engagées dans le cadre de la réunion ministérielle du GATT à Tokyo (12-14 septembre 1973) et les négociations sur la réforme du système monétaire international reprises à Nairobi, à l'occasion de la réunion annuelle commune de la BIRD et du FMI (24-28 septembre 1973), n'auront pas pour seul résultat de normaliser les relations entre pays industrialisés mais qu'il s'en dégagera des idées novatrices en matière de coopération économique internationale qui feront oublier les déceptions des trois premières années de la deuxième Décennie.

14. La première opération d'examen et d'évaluation d'ensemble de la Stratégie internationale du développement (point 46 de l'ordre du jour) sera pour l'Assemblée générale l'occasion de manifester l'intérêt avec lequel elle suit ces négociations et de leur conférer un caractère d'uniformité dans la conception. Il importera, dans cette opération, de souligner la nécessité d'assurer le lien voulu entre le financement du développement, le transfert des techniques, les échanges internationaux et les transports maritimes et de prendre les mesures de politique qui s'imposent. L'équilibre des intérêts auquel le Conseil économique et social a su parvenir à sa cinquante-cinquième session permet d'espérer un renforcement de la coopération économique internationale en faveur du développement.

15. Etant sorti de sa torpeur, le Conseil économique et social sera maintenant en mesure de jouer son rôle de coordonnateur des politiques — ce qui ne pourra qu'améliorer les activités sectorielles — et de devenir réellement, dans son domaine de compétence propre, un centre de dialogue et de négociation. A ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions, le Conseil a prouvé qu'il était capable de jouer son rôle à l'avantage de toutes les parties intéressées. Toutefois, plus important encore est le fait que les Etats Membres se soient rendu compte qu'ils pouvaient utiliser le Conseil comme instrument de négociation en vue d'arriver à un consensus dans les domaines cruciaux des relations économiques. Le Brésil a pris conscience des possibilités nouvelles qu'offre le Conseil économique et social; aussi a-t-il ratifié l'amendement à la Charte adopté par l'Assemblée générale [résolution 2847 (XXVI) du 20 décembre 1971] qui devra assurer l'augmentation du nombre de ses membres.

16. Soulignant la dimension mondiale des problèmes à résoudre, le représentant du Brésil attire l'attention de la Deuxième Commission sur le fait que si elle n'arrivait pas à un consensus sur les questions qui relèvent de la paix et de la sécurité économiques, les efforts déployés par les autres commissions de l'Assemblée générale seraient sapés et il deviendrait impossible de résoudre les problèmes dont dépendent la paix, la sécurité et la solidarité mondiales. Ayant pris pleinement conscience de cette dimension mondiale des pro-

blèmes, la délégation brésilienne a pris l'initiative, il y a trois ans déjà, de faire renaître la notion de sécurité économique collective. Cette notion traduit, en en faisant la synthèse, les aspirations vers un ordre mondial nouveau dans lequel le développement et l'expansion de tous les pays seraient vraiment possibles. La délégation brésilienne exprime l'espoir que le Conseil économique et social pourra examiner cette notion d'une manière approfondie et que, plus tard, il deviendra possible d'envisager de l'institutionnaliser. Le Ministre brésilien des relations extérieures a suggéré le 24 septembre dernier (2124ème séance plénière) d'étudier les moyens d'habiliter l'Organisation des Nations Unies à lancer des opérations de pacification ou de maintien de la paix dans le domaine économique afin de prévenir les crises ou d'y remédier. En examinant cette possibilité — sans pour autant empiéter sur le domaine de compétence des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies —, l'Organisation donnerait un caractère plus dynamique à ses travaux et rehausserait l'importance du rôle d'un de ses organes principaux, le Conseil économique et social.

17. M. Frazão rappelle pour conclure que des millions d'êtres humains manquent de nourriture, de logements, d'emplois et d'écoles; les modèles de coopération économique internationale devraient selon lui être constamment revus dans un esprit réaliste pour être sans cesse adaptés aux besoins des pays en voie de développement; les notions de planification et de gestion devraient être repensées à la lumière des progrès récents de la technique; il faudrait tenir compte de l'apparition de puissances économiques nouvelles sur la scène internationale de la production et de la consommation; il faudrait tirer tout le parti possible du climat actuel de détente et renforcer la coopération économique au service du développement mondial; il faudrait enfin assurer la sécurité économique collective par l'avènement d'une plus grande équité économique sur le plan mondial; ce sont là les grands problèmes qu'auront à résoudre les responsables de la génération présente et auxquels va maintenant s'atteler la Deuxième Commission. Puisse-t-elle se montrer à la hauteur de sa tâche !

18. M. JOSEPH (Australie) félicite le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales d'avoir attiré l'attention sur la détérioration de la situation alimentaire mondiale et indique que le gouvernement de son pays examine avec un vif intérêt la proposition du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis (2124ème séance plénière) tendant à organiser une conférence mondiale de l'alimentation en 1974 et la proposition très similaire formulée à Alger par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (5-9 septembre 1973). Par ailleurs, ayant noté avec satisfaction l'intérêt accru qu'accordent les organismes des Nations Unies aux problèmes posés par la pauvreté des masses, le chômage et la répartition peu satisfaisante des revenus, l'Australie a décidé, d'une part, d'orienter de plus en plus son programme d'aide au développement vers les activités pouvant favoriser le développement social et créer des emplois nouveaux et, d'autre part, d'augmenter considérablement le volume de son aide. A ce propos, M. Joseph se plaît à souligner que, pour deux des trois années précédentes, les transferts de ressources financières de l'Australie aux pays en voie de développement ont dépassé le taux

de 1 p. 100 du produit national brut et que son pays a presque atteint l'objectif de 0,70 p. 100 du produit national brut fixé dans la Stratégie internationale du développement pour l'aide officielle au développement. M. Joseph indique en outre que l'Australie vient d'augmenter de 20 p. 100 les crédits budgétaires ouverts au titre de l'aide officielle au développement et que cette aide continuera d'être largement accordée sans obligation de contrepartie et sous forme de subventions non remboursables. En outre, dans son programme pour 1974, l'Australie augmentera sa contribution au PNUD de 43 p. 100, celle au FISE de 29 p. 100 et celle au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population de 33 p. 100. Par ailleurs, elle participera largement à la reconstitution des ressources de l'AID.

19. En ce qui concerne la question de l'établissement d'un lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement, l'Australie a toujours fait preuve de circonspection, mais son gouvernement actuel est disposé à examiner favorablement toute formule qui, dans l'allocation de ces droits, assurerait aux pays en voie de développement une part plus grande que celle qui leur revient actuellement sur la base des quotes-parts au FMI. Il s'agira naturellement de veiller à ne pas gonfler exagérément le volume des droits de tirage spéciaux et il serait peut-être préférable de commencer par établir solidement ce système dans son nouveau rôle de pivot du nouveau système monétaire avant d'aborder, dans les détails, la question du lien à établir entre l'allocation des droits et les moyens supplémentaires de financement pour le développement.

20. L'Australie vient d'instituer un nouveau schéma de préférences tarifaires qui va beaucoup plus loin que le système appliqué depuis 1966 et qui, en pratique, portera sur tous les articles manufacturés et semi-finis, y compris les produits primaires traités qui préoccupent de nombreux pays en voie de développement. Le traitement préférentiel accordé aux pays en voie de développement viendra en sus d'une réduction générale de 25 p. 100 sur tous les droits d'entrée, annoncée en juillet par le Gouvernement australien. Si l'on tient compte des deux récentes réévaluations du dollar australien, on se rendra compte que les pays en voie de développement peuvent maintenant exporter leur production vers l'Australie à des conditions meilleures qu'à aucune autre période antérieure.

21. Le Gouvernement australien estime que le moment est venu d'envisager la possibilité d'établir un code de conduite pour les opérations des sociétés multinationales; il ne faut pas en conclure que l'Australie fait siennes toutes les critiques récemment formulées à l'égard de ces sociétés. Elle n'en reconnaît pas moins la nécessité d'établir des règles de conduite qui encourageraient les aspects positifs et minimiseraient les aspects négatifs qui s'attachent à l'action de ces sociétés.

22. A cette question se rattache celle des ressources naturelles; elle intéresse tout particulièrement l'Australie, du fait notamment qu'elle compte parmi les cinq principaux producteurs de plusieurs minerais. Toutefois, l'exploitation des ressources naturelles australiennes est assurée de plus en plus par des sociétés étrangères et le Gouvernement australien juge que cette situation n'est plus tolérable. S'il n'a aucune intention de modifier rétroactivement les règlements fonamen-

taux et s'il entend se conformer scrupuleusement aux contrats conclus et aux engagements pris, il n'en a pas moins la ferme volonté de veiller à ce que la part élevée d'intervention des sociétés étrangères dans l'industrie minière du pays n'augmente plus et à la réduire progressivement à mesure que les circonstances le permettront.

23. En ce qui concerne la situation économique mondiale, le représentant de l'Australie dit que sa délégation partage sans réserve l'opinion exprimée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à la séance précédente dans son analyse des problèmes de l'inflation mondiale et des facteurs de cette inflation et qu'elle tient à le féliciter des paroles courageuses qu'il a prononcées à propos du système monétaire international. Alors qu'il reste de bon ton de désapprouver ou de critiquer le flottement des taux de change, le Secrétaire général adjoint n'a pas craint d'affirmer qu'à son avis les taux de change flottants ne sont peut-être pas aussi nuisibles qu'on le dit, qu'ils n'ont pas freiné l'expansion exceptionnelle du commerce international et que, malgré toutes les prédictions, l'expertise nécessaire pour s'y adapter a été retrouvée. Le Secrétaire général adjoint a aussi fait observer que les taux de change flottants ont peut-être beaucoup contribué à réduire les mouvements rapides de capitaux spéculatifs; selon lui, les remous qui continuent de se produire sur les marchés des changes pourraient même provenir des éléments de rigidité qu'y introduit la politique régionale européenne.

24. Si la délégation australienne partage l'avis du Secrétaire général adjoint sur plusieurs autres points encore, il est néanmoins une question sur laquelle elle diffère d'opinion: il s'agit de l'essor du marché des produits de base, que M. de Seynes considère comme probablement éphémère. La délégation australienne reconnaît que tel sera peut-être le cas, mais elle n'en est pas certaine, cet essor étant, à son avis, fonction de l'évolution de la demande. En effet, l'économie des pays en voie de développement dépend étroitement des tendances plus larges qui se manifestent sur la scène économique internationale; les pays développés étant les principaux marchés pour leurs principaux produits primaires, il s'ensuit que le niveau de l'activité économique des pays développés agit sur les prix et sur la demande de ces produits. L'interdépendance au sein du système économique mondial est donc évidente. De l'avis de la délégation australienne, les organismes des Nations Unies devraient avoir le souci d'encourager les pays industrialisés à mettre leurs économies en ordre, leur stabilité et leur expansion constituant le meilleur gage d'un progrès rapide et continu dans les pays en voie de développement.

25. Abordant ensuite la question du prix des produits de base, le représentant de l'Australie dit qu'il s'agit là du phénomène économique le plus important de la décennie. Cette augmentation du prix des produits de base est si rapide depuis quelques années que la balance commerciale mondiale penche désormais en faveur des pays en voie de développement.

26. En 1972, la balance commerciale de l'ensemble des pays en voie de développement avec les pays développés présentait un excédent de 3 milliards de dollars alors qu'en 1971 elle n'était qu'à peu près équilibrée. Les chiffres dont on dispose pour le premier semestre de cette année indiquent un progrès encore

plus marqué. Bien entendu, les pays en voie de développement continuent d'être très déficitaires en matière d'invisibles, mais ce déficit a été plus que compensé en 1972 par des afflux massifs de capitaux qui ont contribué, fait sans précédent, à un excédent de plus de 8 milliards de dollars dans la balance des paiements globale de ce groupe de pays. D'autre part, l'augmentation de près de 50 p. 100 des prix des produits de base et des matières premières qui s'est produite depuis lors entraînera cette année une hausse encore plus considérable des recettes d'exportation des pays en voie de développement.

27. Or, il apparaît qu'au sein de l'ONU on a quelque mal à considérer cette augmentation du prix des produits de base comme un phénomène positif qui aide en fait les pays en voie de développement. C'est du moins l'impression qu'on retire des propos du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, du Président du Conseil économique et social et du Secrétaire général de la CNUCED. Toutefois, M. de Seynes a lui-même reconnu que "la hausse des prix des produits de base est plus que suffisante pour effacer l'effet de la dépréciation des deux monnaies de réserve et compenser l'accroissement du coût des biens industriels achetés sur le marché mondial" (1516ème séance, par. 20).

28. Naturellement, cette augmentation sans précédent des prix des produits de base n'a pas aidé seulement les pays en voie de développement. L'accroissement de la demande en matière de blé et de céréales a suffi à lui seul à redresser la balance commerciale des Etats-Unis, tandis que les ressources que l'Australie tire de l'exportation de produits primaires et de minerais se sont accrues de 40 p. 100. En outre, parmi les pays en voie de développement, ce sont les plus riches qui ont bénéficié le plus de cette hausse. Aucun d'entre eux par exemple n'en a tiré de plus gros avantages que les pays producteurs de pétrole et de cuivre, alors qu'en revanche un certain nombre de pays — comprenant, semble-t-il, la plupart des pays en voie de développement les moins avancés — n'a généralement pas bénéficié de la hausse des produits de base. Mais les bienfaits de cette hausse pour le groupe des pays en voie de développement pris dans son ensemble ne sont pas négligeables et il convient de s'en féliciter. Ce qui frappe avant tout, c'est que les avantages que les pays en voie de développement retirent du relèvement des cours des produits de base dépassent de très loin ceux que peuvent leur apporter l'aide internationale ou même les préférences généralisées.

29. Compte tenu de ces facteurs, la délégation australienne se demande si les conclusions auxquelles a abouti le Conseil économique et social après son opération d'examen et d'évaluation ne sont pas désormais dépassées. Il est vrai que les données statistiques sur lesquelles repose cette opération se rapportent aux années 1970 et 1971, années de dépression qui ne reflètent absolument pas la situation actuelle. La délégation australienne estime que, pour promouvoir les objectifs de la Stratégie internationale du développement, il vaut mieux essayer de déterminer les raisons qui expliquent la fermeté actuelle du marché des produits de base exportés par les pays en voie de développement et de trouver le moyen de l'entretenir.

30. Le représentant de l'Australie estime que la hausse soudaine des prix des produits de base peut

s'expliquer par un certain nombre de facteurs souvent imprévisibles, tels que la sécheresse et les mauvaises récoltes en Union soviétique et dans d'autres pays et les grèves dans certains des pays producteurs de cuivre les plus importants. En outre, comme cela s'était déjà produit auparavant, les spéculateurs sont également intervenus et ont fait monter les prix. Ce qu'il faut bien voir, c'est qu'étant donné le désordre des marchés monétaires les produits de base peuvent servir de refuge aux capitaux que l'on souhaite soustraire à la dépréciation intérieure ou extérieure. Le facteur le plus important est sans doute l'expansion cyclique de la demande en général dans les pays industrialisés qui, comme l'a fait observer M. de Seynes, a déclenché un "accroissement vertigineux" de la demande pour les produits de base et les matières premières de toutes sortes. Le "boom" économique que connaissent actuellement les pays industrialisés, et qui a atteint le plus d'ampleur dans les deux plus importantes économies de marché que sont le Japon et les Etats-Unis, a rapidement entraîné une pénurie de matières premières.

31. Le problème est que ce phénomène n'a été soumis à aucun contrôle et que l'accroissement de la production s'est accompagné d'une augmentation brutale des prix et des coûts. Il s'est produit une surchauffe des économies et le risque d'une crise grave persiste. Déjà, les projections préliminaires laissent prévoir un ralentissement des taux de croissance du fait que le niveau de plein emploi est désormais atteint dans les grandes puissances économiques.

32. Il reste maintenant à savoir si les pays industriels pourront maîtriser à temps l'emballement actuel de leur économie afin d'éviter une récession brutale et poursuivre une croissance stable. La plupart des experts ont malheureusement des doutes à cet égard.

33. Les pays en voie de développement ont eux aussi intérêt à ce que les pays développés résolvent ce problème de gestion économique s'ils veulent voir leurs exportations de produits de base continuer à s'accroître rapidement. Mais si la politique de décélération actuellement pratiquée par les pays industrialisés devait dépasser son but et entraîner une récession, le résultat serait catastrophique pour les marchés des produits de base et des matières premières.

34. Ce qui rend cette décélération difficile à réaliser, c'est le besoin urgent de prendre des mesures pour faire face à l'inflation qui sévit dans tous les pays industrialisés. Au cours des récents mois, les augmentations de prix dans les 24 pays de l'OCDE ont approché de 10 p. 100 par an en moyenne, soit plus de deux fois le chiffre moyen enregistré dans les années 60. L'inflation que connaissent les Etats-Unis, le Japon, l'Europe et l'Australie est la plus importante qui ait été enregistrée depuis la guerre.

35. La hausse des prix des produits importés associée à la dépréciation des taux de change a accentué la pression sur les prix et de nombreux gouvernements estiment que leur lutte contre l'inflation a été neutralisée par les prix astronomiques des produits de base qu'ils ont dû importer. Dans les pays industrialisés, l'inflation est apparemment devenue un phénomène institutionnalisé qui reflète non seulement le déséquilibre entre la demande et l'offre, mais également d'autres facteurs tels que l'état des relations entre employeurs et syndicats, la part croissante des dépenses d'Etat et des programmes sociaux dans le

budget national. Ainsi, dans ces pays, l'inflation a existé même en période de faible demande de chômage persistant.

36. Il est bien entendu plus facile de diagnostiquer le mal que d'y trouver remède. Chaque pays a ses problèmes propres et les mesures nécessaires sont différentes dans chaque cas. Pour étayer leur politique fiscale et monétaire, les gouvernements devront étudier de très près des mesures telles que l'adoption de politique des prix, des revenus, de la main-d'œuvre, etc. Il est encourageant de constater que nombre de pays utilisent notamment des politiques des revenus.

37. Ce qui est particulièrement inquiétant dans la situation actuelle, c'est la hausse vertigineuse des taux d'intérêt qui, dans de nombreux pays industrialisés, ont atteint et dépassé 10 p. 100. Ce phénomène risque de provoquer une réduction de la productivité et de la demande qui entraînera en fin de compte, comme en 1969-1971, une stagnation économique sans que pour cela l'inflation se ralentisse. Si, comme on est en droit de le penser, les économies industrialisées connaissent prochainement une récession, les pays en voie de développement seront alors aux prises avec des problèmes qu'aucune opération d'examen et d'évaluation ne permettra de résoudre.

38. Lorsqu'on parle d'inflation, on est amené logiquement à parler également des questions monétaires internationales, étant donné que la persistance de l'inflation contribue en partie à la difficulté de préserver la stabilité des marchés des devises. Il est sans doute inévitable que la nervosité règne dans ces marchés qui ont connu tant de crises, et c'est ce qui explique certainement la spéculation qui a amené la chute du dollar et de la livre sterling. Il semble toutefois que la situation se soit stabilisée depuis la mi-juillet. Le dollar s'est quelque peu raffermi et on s'accorde généralement à penser qu'il est maintenant sous-évalué. Les exportations des Etats-Unis ont été grandement aidées par la dévaluation du dollar, et la balance commerciale du pays sera très nettement excédentaire en 1974. Les détenteurs étrangers de réserves en dollars reprendront confiance et seront moins tentés de s'en débarrasser au moindre signe d'instabilité. Il serait cependant incorrect de penser que la confiance dans les parités existantes entraînera la mise au rancart du système actuel des taux de change flottants qui, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, pourrait s'avérer la technique la plus efficace pour gérer le système monétaire international.

39. Comme l'a noté M. de Seynes, cette flexibilité des taux de change n'a certainement pas nui aux échanges commerciaux, qui, durant le premier semestre 1973, se sont accrus au taux remarquable de 13 p. 100 par an. Les pays en voie de développement ont sans aucun doute bénéficié de ce phénomène. Si le Gouvernement australien estime, comme la plupart des autres gouvernements, que les taux de change doivent être fixes mais ajustables, il est cependant suffisamment réaliste pour admettre que des taux flottants peuvent s'avérer pour certains pays une technique très utile dans des situations particulières.

40. Il ne semble pas que les pays en voie de développement aient été matériellement touchés par les rajustements monétaires. En effet, si le pouvoir d'achat de leurs réserves a diminué de 4 p. 100, le fardeau de

leur dette a également baissé de 3 p. 100, de sorte que leur balance extérieure n'a pratiquement pas été modifiée. Selon les experts du FMI, il se pourrait que l'effet global des changements monétaires sur les comptes commerciaux se traduise par une augmentation de 2 à 3 milliards de dollars des recettes annuelles d'exportation des pays en voie de développement.

41. Il ne faut toutefois pas en conclure que cette fluctuation des taux de change constitue un phénomène très rassurant. Les pays en voie de développement sont en effet plus vulnérables que les pays développés à ces variations incontrôlées. Mais cette flexibilité des taux de change a peut-être contribué à sauver le commerce et le système monétaire mondial, alors que si l'on avait tenté de s'accrocher à des taux de change fixes, le système monétaire se serait désintégré avec les conséquences défavorables que l'on peut imaginer tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement.

42. Pour que l'on puisse s'en tenir à des taux de change fixes, il ne faudrait pas qu'existe ce volume énorme de liquidités qu'un simple coup de téléphone suffit à déplacer d'un centre financier à un autre et qui est en grande partie la conséquence des déficits antérieurs de la balance des paiements américaine. La valeur exacte de ce capital mobile n'a jamais été évaluée de façon satisfaisante mais on pense qu'il pourrait dépasser 250 milliards de dollars. Le Comité des Vingt du FMI a d'ailleurs donné la priorité dans son ordre du jour à l'examen de ce problème en vue de déterminer des moyens de neutraliser les effets produits par ce volume énorme de liquidités.

43. L'examen des problèmes monétaires est étroitement lié aux négociations relatives à la libéralisation des échanges multilatéraux. Ces négociations, qui viennent de débiter officiellement à Tokyo, différeront des négociations antérieures du GATT en ce sens qu'elles porteront beaucoup plus précisément sur la libéralisation des échanges de produits primaires et sur l'élimination ou l'amélioration des barrières non tarifaires. L'Australie appuie cette libéralisation tout en reconnaissant que des aménagements particuliers peuvent être utiles pour certains produits agricoles. Cependant le commerce des produits agricoles, tout comme celui des articles manufacturés, doit donner aux fournisseurs étrangers la possibilité de concurrencer les produits locaux sur la base de leur valeur comparative et de leur efficacité. A ce propos, le représentant de l'Australie signale que, en 1972, 70 p. 100 des produits importés par son pays ont été exonérés de tout droit et qu'à l'avenir les mesures de protection seront encore allégées. A la différence de beaucoup d'autres pays, l'Australie ne recourt pas à des barrières non tarifaires lorsqu'elle rencontre des difficultés. Elle est prête à faire des concessions correspondant aux avantages globaux qu'elle est susceptible de recevoir, tant dans le domaine des produits agricoles que dans celui des articles manufacturés. Mais elle reconnaît la nécessité d'appliquer dans les négociations commerciales avec les pays en voie de développement des concessions sans réciprocité.

44. Pour conclure, le représentant de l'Australie souligne qu'il convient de procéder à des négociations de fond en vue d'aboutir à un accord sur les points essentiels avant la fin de 1975.

La séance est levée à 13 h 5.